

Toutes les factures se trouveront directement sur le site ou l'application « école directe ». Pour les nouveaux élèves, les codes seront envoyés courant septembre sur votre boîte mail.

CONTRIBUTION DES FAMILLES	
N.B. : Tout trimestre commencé est dû	
600,00 €	
<i>(Soit 60 € / mois Pendant 10 mois)</i>	

FRAIS COMPLEMENTAIRES	
Sections sportives	Surf, Escalade, Natation : Les montants seront déterminés à la rentrée (pour mémoire en 2019/2020 : le surf (170,50 €), l'escalade (125 €) et la natation (60 €)
Autres frais le cas échéant	Pochettes TD ou TP si dépassement, sorties scolaires, voyages, secourisme, cotisation APEL (en fonction du choix des familles).

TABLETTES NUMERIQUES				
Pour tous les lycéens, un pack numérique comprenant une tablette I PAD, une protection renforcée, une assurance et la maintenance vous sera fourni obligatoirement. Le coût total du pack est de 540 € soit 180 € /an pendant 3 ans				
Elève arrivant en 2nde générale ou professionnelle	Elève arrivant en 1^{ère} générale / technologique ou professionnelle	Elève arrivant en Terminale générale / technologique ou professionnelle	Elève arrivant en 1^{ère} année de CAP	Elève arrivant en 2^{ème} année de CAP
180 € par an soit 18 €/mois sur 10 mois pendant 3 ans.	270 € par an soit 27 €/mois sur 10 mois pendant 2 ans.	540 € par an soit 54 €/mois sur 10 mois pendant 1 an.	180 € par an soit 18 €/mois sur 10 mois pendant la scolarité de CAP**	180 € par an soit 18 €/mois sur 10 mois pendant la scolarité de CAP**

** A l'issue de la formation, soit vous restituez la tablette, soit vous souhaitez la garder et dans ce cas les années restantes de location seront à votre charge.

RESTAURATION

- **Externe** : Coût du repas : **5,85 €** (Les repas seront facturés en fin de mois - Pour les familles en prélèvement, la somme sera prélevée le 7 du mois suivant et paiement sous 15 jours pour les familles qui règlent par chèque.
- **Classe ULIS** : Coût du repas : **5,60 €** (Les élèves sont considérés comme externes, mais ils peuvent rester déjeuner s'ils le souhaitent)
- **Demi-pensionnaire 5 jours**
- **Demi-pensionnaire 4 jours** : journée d'absence, uniquement le mercredi
- **Forfait Lunch box** : forfait de **0,50 € / jour**

Lycée Général et Technologique :				
	Demi-pension 5 Jours		Demi-pension 4 Jours	
	840,00 € / an (Soit 84,00 € / mois)		680,00 € / an (Soit 68,00 € / mois)	
Lycée Professionnel : Les périodes de stage sont déduites				
	Demi-pension 5 jours		Demi-pension 4 jours	
	<u>Annuel</u>	<u>Mensuel (10 mois)</u>	<u>Annuel</u>	<u>Mensuel (10 mois)</u>
TERM PROV	641 €	65 €	523 €	53 €
1ER MCV	674 €	68 €	545 €	55 €
2DE MRC	729 €	73 €	590 €	59 €
TERM ECM	624 €	63 €	506 €	51 €
2DE EPC	729 €	73 €	590 €	59 €
TERM SPVL	597 €	60 €	483 €	49 €
1ERE SPVL	691 €	70 €	556 €	56 €
2DE AEPA	746 €	75 €	601 €	61 €
TERM ASSP STRUCTURE	624 €	63 €	506 €	51 €
TERM ASSP DOMICILE	635 €	64 €	511 €	52 €
1ERE ASSP STRUCTURE	691 €	70 €	556 €	56 €
1ERE ASSP DOMICILE	691 €	70 €	556 €	56 €
2DE ASSP	746 €	75 €	601 €	61 €
TERM AEPE	624 €	63 €	506 €	51 €
2DE AEPE	746 €	75 €	601 €	61 €

INTERNAT (RESTAURATION + HEBERGEMENT)**Lycée Général et Technologique :****3200 € / an** (Soit 320,00 € / mois)**Lycée Professionnel : Les périodes de stage sont déduites**

	Internat	
	Annuel	Mensuel (10 mois)
TERM PROV	2442 €	245 €
1ER MCV	2568 €	257 €
2DE MRC	2779 €	278 €
TERM ECM	2379 €	238 €
2DE EPC	2779 €	278 €
TERM SPVL	2274 €	228 €
1ERE SPVL	2632 €	264 €
2DE AEPA	2842 €	285 €
TERM ASSP STRUCTURE	2379 €	238 €
TERM ASSP DOMICILE	2421 €	243 €
1ERE ASSP STRUCTURE	2632 €	264 €
1ERE ASSP DOMICILE	2632 €	264 €
2DE ASSP	2842 €	285 €
TERM AEPE	2379 €	238 €
2DE AEPE	2842 €	285 €

Infos internat

→ **Un acompte de 200 euros** est versé le jour de la rentrée des internes, le solde étant réglé au moyen de 10 prélèvements ou de 3 règlements par chèque.

→ **Une caution de 100 euros** (chèque ou espèces) est également demandée lors de l'état des lieux (merci d'indiquer au dos du chèque « caution internat »).

L'établissement se réserve le droit d'encaisser le chèque de caution de 100 euros en cas de désistement en cours d'année, de détérioration volontaire ou d'impayés.

N.B. : L'engagement est pris pour l'année.

REDUCTIONS

- Réduction accordée en cas d'absence justifiée, pour maladie (**avec certificat médical**) :
 - 8 euros par jour à partir de la 2^{ème} semaine d'arrêt maladie consécutive, soit 40 euros / semaine pour **les internes**
 - 3 euros par jour à partir de la 2^{ème} semaine d'arrêt maladie consécutive pour **les demi-pensionnaires**

Une réduction de 10% est appliquée sur les forfaits « restauration » et la contribution de chaque enfant, pour les familles ayant 3 enfants et plus scolarisés dans l'OGEC E.C.A.M. (Etablissements Catholiques associés de Morlaix : Lycée ND du Mur – Le Porsmeur, Groupe scolaire Saint JOSEPH, Collège Saint Augustin). Cette réduction s'applique également aux enfants de l'ECAM pour les familles ayant d'autres enfants scolarisés soit à l'école Notre Dame de Lourdes à Morlaix, l'école Notre Dame de Ploujean, au collège Sainte Marie de St Thégonnec et à l'école du Sacré Cœur à St Thégonnec. Pour ces 4 établissements, merci de nous fournir un certificat de scolarité.

FACTURATION

Les frais indiqués seront facturés comme suit :

- **Mi-octobre** : Contribution annuelle, demi-pension, internat...
- **Dans l'année** : secourisme, voyages, sorties diverses...
- **Voyages scolaires** : pour les familles étant en prélèvement, ceux-ci seront prélevés avec contribution et la restauration. Un prélèvement de 30 euros par mois et par voyage sera effectué à partir du mois d'octobre, les prélèvements seront régularisés une fois la destination et le montant connus.

En cas de départ de l'établissement en cours d'année, tout trimestre commercé sera dû et un courrier de démission devra être transmis au service comptabilité pour que cela soit pris en compte.

ASSURANCE PRISE EN CHARGE PAR L'ETABLISSEMENT : Mutuelle St Christophe

MODE DE REGLEMENT

De préférence :

- Le Prélèvement automatique mensuel : sur 10 mois, le 7 de chaque mois **d'octobre 2020 à juillet 2021. (voir feuille modalités de prélèvements automatiques)**
- Le règlement par chèque : 3 échéances : Novembre, Février et Avril.

Pour faciliter les démarches, les 3 chèques sont à transmettre avec le 1^{er} paiement en novembre. Les autres chèques seront encaissés aux échéances prévues.

INFORMATIONS DIVERSES

Manuels scolaires : pour tous les élèves. Les livres sont distribués aux élèves. En cas de dégradation ou de perte d'un livre, celui-ci sera facturé.